



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

N° C22_09_2022_30 - Projet éolien sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre - Avis sur le projet d'implantation du parc de la Foye (annexes)

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	66	11	77	13

Pour : 76	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, DALLAUD Hélène, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Projet éolien sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre - Avis sur le projet d'implantation du parc de la Foye (annexes)

Considérant que le projet déposé par ERG propose 3 mâts de 5,6 MW chacun ;

Considérant que la hauteur maximale des éoliennes en bout de pale s'élève à 180 mètres ;

Considérant la distance de 600 mètres des éoliennes aux habitations les plus proches situées au lieu-dit La Bernardière ;

Considérant les covisibilités projetées avec les parcs éoliens en exploitation à proximité, notamment les parcs éoliens de Clussais-la-Pommeraye, Les Raffauds 1 et 2, la Tourette 1 et 2, Lusseray-Payzay-le-Tort ;

Considérant que le parc éolien des Châteliers autorisé mais non construit à l'heure actuelle s'ajoutera à la covisibilité ;

Considérant la présence d'enjeux forts de biodiversité (oiseaux et chiroptères) du Bois de la Foye situé à proximité immédiate des mâts projetés ;

Considérant l'opposition active des habitants de la commune au développement des projets éoliens démontrant la faible acceptabilité locale du projet ;

Les conditions ne semblent pas réunies pour que ce projet s'intègre à un développement cohérent de l'éolien sur le territoire communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2022 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS PARC EOLIEN DE LA FOYE relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre ;

Vu l'article R 181-38 du code de l'environnement et le courrier de la Préfecture reçu dans le cadre de cette même enquête publique se tenant en mairie de Saint-Vincent-la-Châtre du lundi 19 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus, invitant le conseil communautaire à donner son avis sur cette demande d'autorisation avant le 5 novembre 2022 ;

Vu le travail communautaire réalisé en 2021 et formalisé dans le guide des bonnes pratiques des projets éoliens Mellois en Poitou ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE concernant le projet éolien de la Foye,
- AUTORISER le Président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET